



CECAC - BENIN
COOPERATIVE D'EPARGNE, DE CREDIT AGRICOLE ET COMMERCIAL DU BENIN

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

1

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le 15 octobre 2025

SOURCE DE FINANCEMENT : Budget CECAC BENIN

Gestion : 2025

OCTOBRE 2025



1



CECAC - BENIN
COOPERATIVE D'EPARGNE, DE CREDIT AGRICOLE ET COMMERCIAL DU BENIN



I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

PROJET : CECAC BENIN

Objet : Recrutement d'un Cabinet pour accompagner la CECAC BENIN dans sa transformation institutionnelle en Société Coopérative et sa mise en conformité intégrale avec la nouvelle loi n°2025-14 du 02 juillet portant réglementation de la microfinance en République du Bénin.

AVIS N° 001/10/2025/DG/CECAC

- 1- Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt (AMI) fait suite à l'Assemblée Générale extraordinaires des sociétaires du 21 juin 2025 de la Coopérative d'Épargne et de Crédit Agricole et Commercial du Bénin (CECAC - BENIN) qui a décidé unanimement de faire passer l'institution à la forme juridique de « Société Coopérative ».
- 2- La Coopérative d'Épargne et de Crédit Agricole et Commercial du Bénin (CECAC - BENIN) financera son passage à la forme juridique de "Société Coopérative" sur fonds propres. Le présent marché de prestations intellectuelles pour le recrutement d'un Cabinet pour l'accompagnement de la CECAC -BENIN dans sa transformation institutionnelle en Société Coopérative est lancé dans ce cadre.
- 3- Les prestations sont relatifs : au recrutement d'un cabinet pour accompagner la CECAC - BENIN dans sa transformation institutionnelle et sa mise en conformité intégrale aux dispositions de la nouvelle loi N°2025-14 du 02 juillet 2025.
Dans le cadre de sa mission, le cabinet ou bureau d'études ou groupement de cabinets doit être spécialisé dans la transformation juridique des institutions.
Par ailleurs, le consultant dans une approche participative aura pour mandat de :
 - réaliser un diagnostic exhaustif de la situation actuelle de l'institution ;
 - élaborer un plan stratégique de mise en conformité à la nouvelle loi ;
 - actualiser les textes organiques et les différents manuels de procédures de la CECAC au regard de la nouvelle ;
 - assister la CECAC à l'obtention de toutes les autres pièces constitutives du dossier de mise en conformité ;
 - assister la CECAC à pour le montage et le dépôt du dossier de mise en conformité ;
 - former les opérationnels concernés sur les exigences de cette nouvelle loi ;
 - assister la CECAC pour la mise en œuvre intégrale du plan stratégique jusqu'à l'obtention de l'acte ministériel de mise en conformité à la nouvelle loi.
- 4- Le délai de réalisation de la mission est de huit (8) mois.



CECAC - BENIN
COOPERATIVE D'EPARGNE, DE CREDIT AGRICOLE ET COMMERCIAL DU BENIN

5- Les candidats intéressés sont vivement invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet / firme en relation avec le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet /firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 15 pages au maximum. Les associations des candidats afin de renforcer leurs compétences sont autorisées.

6- Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.

7- Une liste de trois (03) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis.

8- Les candidats sont invités à présenter leurs propositions techniques et financières. La proposition financière énumère tous les coûts afférents à la mission, y compris la rémunération du personnel et les frais annexes. Un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).

9- A la clôture du présent avis à Manifestation d'Intérêt, si moins de trois (03) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.

10- La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après : Recrutement d'un Cabinet pour accompagner la **CECAC** dans sa transformation institutionnelle en **Société Coopérative** et sa mise en conformité intégrale avec la nouvelle loi n°2025-14 du 02 juillet 2025 portant réglementation de la microfinance en République du Bénin.

N°	CRITERES DE NOTATION	Notes
1.	Compréhension de la mission	10
2.1	EXPERIENCES DU CABINET Expérience du cabinet dans le domaine de la conduite de missions dans le secteur de la microfinance en république du Bénin, dix années (10) d'expériences	5



CECAC - BENIN
COOPERATIVE D'EPARGNE, DE CREDIT AGRICOLE ET COMMERCIAL DU BENIN

2.2	Expériences du cabinet dans les missions d'accompagnement réussies, ayant abouti à l'obtention d'agrément au profit des institutions accompagnées au cours des quinze (15) dernières années, cinq (05) missions	5
2.3	Expériences du cabinet dans l'élaboration des documents / outils de travail au profit des Systèmes Finances Décentralisés (SFD)	10
3. PROFIL ET EXPERIENCES DES RESSOURCES HUMAINES AFFECTEES A LA MISSION		
3.1	Profil et expériences du Chef de mission, dix (10) années d'expériences	25
3.2	Profil et expériences des autres membres d'équipe d'appui, cinq (5) années d'expériences	30
4. METHODOLOGIE		
4.1	Cohérence et pertinence avec les objectifs de la mission	5
4.2	Outils et techniques de collecte des données	5
4.3	Planning de travail	5
TOTAL		100

La note minimale de 75/100 est requise pour être présélectionné. Le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (03) et supérieur à huit (05).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au sujet des documents de référence auprès de la Direction Générale sise à Parakou au quartier Kpébié en face de la station douane, E-mail : contact@cecacbenin.org, tél : 01 67 85 89 03 et prendre connaissance des documents de présélection au secrétariat administratif : au 1^{er} étage de l'immeuble abritant le siège tous les jours de 08heures à 13heures et de 15heures à 17heures.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.

12- Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du **15 octobre 2025**. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat administratif au siège de

q



CECAC - BENIN

COOPERATIVE D'EPARGNE, DE CREDIT AGRICOLE ET COMMERCIAL DU BENIN

la **CECAC BENIN** sise à Kpébié en face de la station douane. Le dossier de présélection sera déposé à la même adresse. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : www.cecacbenin.org ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13- Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF au siège de la **CECAC- BENIN** sis à Parakou au quartier Kpébié en face de la station Douane ; E-mail : contact@cecacbenin.org , tél : 01 67 85 89 03 au plus tard le 25 octobre 2025 à 10 heures très précises. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux dates et heures limites, ci - dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse : au siège de la **CECAC- BENIN** sise à Kpébié en face de la station douane ; E-mail : contact@cecacbenin.org , tél : 01 67 85 89 03, le 25 octobre 2025 à 10 heures 30 minutes.

14- Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics (le directeur général) ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant la Direction de la Coopérative d'Épargne, de Crédit Agricole et Commercial du Bénin.



CECAC - BENIN
COOPERATIVE D'EPARGNE, DE CREDIT AGRICOLE ET COMMERCIAL DU BENIN

Une copie du recours adressé à la Direction de la Coopérative d'Épargne et de Crédit Agricole et Commercial du Bénin est notifiée à la Personne responsable des marchés pour ampliation.

Le Directeur Général,


Afiss DJIMON M.